



Arrêté GB/ASM/AG - 2025/n°117  
Interdiction de stationnement  
Place Saint Pierre

Senlis fait son théâtre 2025

## ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,  
CONSIDERANT que pour le bon déroulement du festival Senlis fait son théâtre organisé par la Ville de Senlis, il est nécessaire **d'interdire le stationnement sur 2 places place Saint Pierre le vendredi 4 avril 2025, de 9h à 21h,**

## ARRETONS

Article 1 : Pour le bon déroulement du festival Senlis fait son théâtre organisé par la ville, **le stationnement** des véhicules de toute nature sera **interdit et considéré comme gênant sur 2 places Place Saint Pierre, au plus près de l'entrée de service de la Bibliothèque, le vendredi 4 avril 2025 de 9h à 21h,** sauf les véhicules munis d'un macaron de stationnement temporaire spécifique à Senlis fait son théâtre.

Article 2 : Les panneaux signalant l'interdiction de circulation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérécurse citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le **24 MARS 2025**

Le Maire  
Pour le Maire  
Et par délégation



**Jérôme CURIEN**  
Directeur Général des Services

Publié sur le site internet de la collectivité le : **24 MARS 2025**